

## **Conseil de l'École Doctorale TESC du 18 décembre 2023 (9 h – 11h) – SALLE D30**

**Présents** : Martine Joly, Philippe Lemistre, Natacha Laurent, Francine Soncourt, Jean-Marc Luce, Caroline Datchary, Stefano Ugolini, Caroline Robion, Eric Chabanne, Christelle Dancette, Camille François, Lorine Maretz, Florian Vigroux

**Excusés** : Pierre Labarthe, Mélie Fraisse, Didier Delhoume, Myriam Guiraud, Valérie Lafitte-Carbonne

### **Retour sur la rentrée 2023 :**

-Au 15 décembre 349 inscrits dont 60 en première année ; petite augmentation d'inscription des doctorants en première année d'autant que certains dossiers sont en cours de traitement

34 soutenances cette année

Encadrement potentiel : 279 scientifiques et 148 HDR

Nombre de doctorants par labo

➔ Tableau commenté par Martine Joly :

### **Concours CDU 2023 :**

CDU : 11 candidatures => cette année pas assez de candidats par rapport au nombre prévu (13 pour 15 possibilités)

Une Réflexion est menée pour avoir plus de candidats :

- Candidature inter-labo
- Possibilité vase communiquant pour éviter de priver un candidat potentiel d'une chance
- Liste complémentaire prévue par labo

En résumé si on dispose de moins de 13 candidatures pour 11 CDU = plan urgence mis en œuvre !

L'ED prévientra les autres laboratoires

=> un conseil exceptionnel pour retenir 2 candidats sera convoqué en urgence.

Ces candidats seront sélectionnés, en tenant compte de « l'effet mémoire », en particulier avec l'objectif de donner une chance à un laboratoire qui n'a pas obtenu précédemment de lauréat.

### **CDH – Contrat doctoral handicap**

Le ministère met en jeu deux contrats possibles et idem UT2J

Martine Joly expose les procédures d'autres universités notamment Caen, suite au contact pris par Valérie.

L'appel à candidature du ministère est en début d'année civile donc les potentiels candidats sont diplômés du master

Commission CDH

Audition : 15 minutes de présentation et 15 minutes de questions

Arrêtée au 19 mars 2024 en salle D155

### **Aide à la mobilité des doctorants**

Aide mobilité internationale : budget minimum 500 euros

Bourse Erasmus, inclus les cotutelles

Pour financer la mobilité dans université européennes durant 3 à 12 mois

Appel à candidature diffusé sur le site TESC

50 dossiers cette année et seulement 29 l'année dernière

**Règlement intérieur de l'école doctorale** : transmis pour validation

Depuis rentrée 2023 : inscription contrôlée par l'UT

Dérogation accordée : 2 au maximum => durée de thèse au maximum :

- Pour les financés 3+2
- Pour les non financés 6+2

Dérogation de deux années mais dispositions particulières, selon la situation : arrêts maladie, maternité

Au-delà de 2 dérogations = prévoir réunion de conciliation

A l'UT2J : inscription pour les doctorants qui soutiennent avant décembre pour accorder une année supplémentaire et bénéficier des droits en tant que doctorants, mais pas à l'UT

A partir du 1<sup>er</sup> janvier nouveau dispositif du doctorat de l'Université de Toulouse

**Questions diverses :**

-Dispositif PAUSE (cf. Collège de France) : peut-être prévu à l'UT2J pour des candidatures ?

-CSI : validation nécessaire pour les 60 doctorant(e)s en 1<sup>ère</sup> année

Mais pour les autres, validation nécessaire uniquement en cas de changement.